Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.

REPARTITION DU CHARGEMENT

Essieu(x) AV (ou pivot) :	Ch AV = Ch x Y / F' =	7615	x	0,750 / 5,700	=	1002 kg
Essieu(x) AR	Ch AR = Ch x F'-Y / F' =	7615	x	4,950 / 5,700	=	6613 kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE

Essieu(x) AV (ou pivot)	Poids à vide : PV.AV =	.....	6420 kg	Essieu(x) AV (ou pivot)	Poids à vide : PV.AR = ...	4740 kg
	Poids conducteur et passagers :				Poids conducteur et passagers :	
	p. AV =	.....	225 kg		p. AR = ...	kg
	Ch AV =	.....	1002 kg		Ch AR = ...	6613 kg
	PT AV total =	.....	7647 kg		PT AR total = ...	11353 kg
	PT AV autorisé :				PT AR autorisé :	
	Minimal :	.....	3990 kg		Minimal :	kg
	Maximal :	.....	8000 kg		Maximal :	13000 kg

Fait à BOURG EN BRESSE, le 16 janvier 2007
(Cachet & signature)

CIE INDUSTRIELLE DE L'AIN
Avenue Maréchal Juin
01000 BOURG EN BRESSE
Tél Sce Technique : 04 74 45 69 43
Code NAF: 34.2A

Service Administratif et Technique

NOTA:

Porte à faux arrière utile : distance de l'extrémité AR du véhicule non compris s'il y lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (porte, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière.
Ferrures et charnières : dispositif (ferrures et charnières de la porte arrière, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.
Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.